



proforest

Vers une production durable : l'Initiative pour l'huile de palme en Afrique de la Tropical Forest Alliance



L'Initiative pour l'huile de palme en Afrique, qu'est-ce que c'est ?

La vision de l'Initiative pour l'huile de palme en Afrique (APOI) de la Tropical Forest Alliance est celle d'une filière huile de palme prospère qui crée des emplois et de la richesse au profit des communautés locales en intégrant les dimensions environnementale et sociétale et en protégeant les luxuriantes forêts tropicales de la région. Pour réaliser sa vision, l'Initiative élabore et met en œuvre des principes nationaux et régionaux pour un développement responsable de l'huile de palme, qui prennent en compte les programmes ambitieux de développement des pays africains, tout en répondant aux objectifs environnementaux en matière de réduction de la déforestation, d'utilisation des sols et de réduction des gaz à effet de serre, et aux indicateurs sociaux relatifs au foncier et au respect des droits des peuples autochtones.

Elle rassemble des partenaires provenant de dix pays producteurs d'huile de palme : Cameroun, Côte d'Ivoire,

Gabon, Ghana, Libéria, Nigéria¹, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo et Sierra Leone. L'APOI est le fruit d'une collaboration entre certains États africains, des organisations non gouvernementales (ONG) africaines et internationales et le secteur privé, grâce à laquelle des acteurs issus d'organismes publics, d'entreprises, d'associations de la société civile et de collectifs communautaires et de peuples autochtones coopèrent à l'échelle nationale et régionale. L'APOI, première initiative phare de la Tropical Forest Alliance (TFA) est coordonnée par Proforest pour la TFA, en partenariat avec diverses institutions régionales et nationales.

Ce document présente certaines des nombreuses réalisations de l'APOI à ce jour.

¹ L'État d'Edo est membre de l'APOI, même si le Nigéria ne l'est pas.



Grâce à l'APOI, le développement durable et l'élimination de la déforestation dans la chaîne de valeur de l'huile de palme figurent en bonne place parmi les priorités nationales. »

Association ghanéenne de développement du palmier à huile

Éclairages



Afua Prempeh, facilitatrice pays à Proforest, Plateforme nationale APOI du Ghana

« Lors d'une de mes premières visites de plantations, j'ai rencontré Ama, qui est récolteuse de fruits de palmier détachés. Elle n'était pas disposée à me parler ; nous étions avec des hommes, et selon la coutume, elle ne devait pas s'exprimer. J'ai donc demandé aux hommes de partir devant nous, puis j'ai engagé la conversation avec elle dans le dialecte local. Non sans avoir hésité, elle m'a parlé de ses attentes et de ses aspirations.

Mère de trois enfants, Ama travaille dans une plantation. Elle en tire un revenu qui supplée ce qu'elle gagne par son activité de commerçante sur les marchés. Comme nous tous, elle souhaite un avenir meilleur pour ses enfants, et elle met de côté le revenu complémentaire que lui apporte son travail de récolteuse de fruits. L'huile de palme lui offre la possibilité de réaliser son rêve. Le développement durable de la filière est essentiel pour Ama et pour beaucoup d'autres personnes comme elle.

Grâce à des histoires personnelles comme celle-là, les objectifs de l'APOI (notamment l'amélioration des conditions et de la qualité de vie pour les communautés et les populations marginalisées) sont plus que des mots pour notre équipe. Ils sont le vecteur d'un changement véritable.

Les réussites présentées dans ce compte rendu apportent la preuve éclatante que la conjugaison de petites actions peut engendrer de grands résultats, et que, comme le dit un proverbe africain : « Si tu veux aller vite, marche seul mais si tu veux aller loin, marchons ensemble. »

Alors, allons-y ensemble ! »



Les objectifs que s'est fixés l'APOI

Depuis ses débuts, l'APOI vise à mettre en équilibre le développement durable et le développement économique pour apporter une réponse aux préoccupations sociétales et environnementales avant que la filière ne prenne son essor. Elle a mis en place un cadre pour faire en sorte que la croissance future de la filière huile de palme emprunte une trajectoire durable.

- Sa première réalisation a été la conclusion d'un **accord régional commun** de haut niveau sur la définition d'une huile de palme durable en Afrique occidentale et centrale. Cet accord est l'aboutissement d'un processus de collaboration qui a permis à la Déclaration de Marrakech de voir le jour (voir page 7).
- Cette vision régionale commune a servi de point de départ pour l'élaboration **des principes nationaux** par

les dix pays en tenant compte de leurs plans généraux de développement et leur situation particulière.

- Des plateformes nationales ont été montées pour coordonner et mener à bien la **phase de mise en œuvre**, au cours de laquelle l'APOI s'est employée à mettre sur pied des partenariats à fort impact pour accompagner l'application des plans d'action nationaux tout en initiant des actions communes avec d'autres filières de produits de base (notamment le cacao), dans le but de faire avancer le chantier de la lutte contre la déforestation en Afrique occidentale et centrale.

Les pages qui suivent présentent les moyens et les dispositifs ayant permis de franchir ces trois étapes avec succès.



L'APOI est un processus visant à favoriser le développement durable de la culture du palmier à huile. Le Gabon est un pays dont le couvert forestier est abondant, puisque 85 % de sa superficie sont occupés par des forêts HVC des savanes et divers autres écosystèmes présentant une biodiversité si riche que nous ne pouvons prendre le risque de la détruire. Cette initiative importante qui intervient à temps permet au WWF de dialoguer avec d'autres acteurs nationaux dans le cadre de l'action entreprise pour promouvoir une filière huile de palme durable au Gabon et protéger la riche biodiversité du pays. »

Marthe Mapangou, directrice pays, WWF Gabon



La TFA est fière des réussites de l'APOI. Nous envisageons la phase suivante des travaux avec impatience : la mise en place de partenariats solides, les progrès à grandes enjambées de la mise en œuvre, et en concertation avec Proforest, l'accompagnement de la transition de la filière huile de palme en Afrique occidentale et centrale. »

Justin Adams, directeur, TFA

Éclairages



Abraham Baffoe, directeur régional Afrique, Proforest

Pendant les premières années de l'APOI, les nombreux acteurs concernés ont accompli des progrès considérables en matière de lutte contre la déforestation due aux produits de base. Nous avons négocié et signé la Déclaration de Marrakech ; nous avons adopté plusieurs principes et de nombreux plans d'action. En outre, nous avons initié des activités de renforcement des capacités et de formation dans chaque pays.

Aucun acteur ne peut résoudre ce problème tout seul : il faut se mettre d'accord sur les actions à mener et les contributions de chacun. Voilà ce que nous avons accompli. Nous avons dû surmonter des difficultés, mais cela en a valait la peine ; nous sommes satisfaits des progrès réalisés.

Grâce à notre énergie galvanisée, nous pouvons poursuivre nos activités sur le terrain. Dans la phase suivante, nous devons continuer sur la même lancée. Notre objectif principal sera de stimuler davantage d'actions avec un

impact avéré. Nous voulons voir un changement véritable et une transformation positive dans les modalités de production de l'huile de palme en Afrique occidentale et centrale. »



La clé du succès de l'APOI

Un accord régional commun



La Déclaration de Marrakech

À la COP22 au Maroc, sept États africains se sont engagés publiquement en faveur de la durabilité de l'huile de palme en signant la Déclaration de Marrakech, vision conjointe pour la transformation de la production en Afrique occidentale et centrale.

→ Voir page 6



Les plateformes régionales

Pour stimuler les échanges entre pays, et en collaboration avec des initiatives afférentes à d'autres produits de base (par exemple, l'Initiative cacao et forêts), l'APOI a organisé cinq rencontres régionales. Celles-ci ont permis aux équipes pays de rencontrer les bailleurs de fonds, les organismes de développement et de défense des droits et les acheteurs et producteurs d'huile de palme et d'autres produits de base. Un fil conducteur : collaborer pour la mise en œuvre des principes et des actions par les pays. En outre, des discussions bilatérales ont permis de soulever les questions posées par cette mise en œuvre et de mettre en commun les enseignements des opérations engagées dans ce cadre.



Le développement de partenariats

De grands acteurs provenant de dix pays producteurs d'huile de palme se sont rapprochés de l'APOI, soit quatre de plus que le nombre envisagé initialement.

Les principes nationaux



Les principes nationaux

Des principes nationaux pour une production durable d'huile de palme ont été élaborés dans neuf pays, et dans l'État d'Edo au Nigéria.

→ Voir page 8



Les plateformes nationales

Huit pays ont mis sur pied des plateformes pour le dialogue et l'action à l'échelle nationale ; ces plateformes concourent également à la mobilisation de l'ensemble de la région.

→ Voir page 10

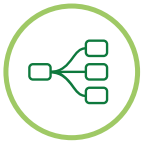


Une démarche infranationale

L'APOI réunit les acteurs concernés à l'échelle infranationale ou du paysage. Ainsi, tous les moteurs de la déforestation, dont les produits de base autres que l'huile de palme, peuvent être pris en compte lors de l'élaboration de solutions.

→ Voir page 12

La phase de mise en œuvre



Les plans d'action pour la mise en œuvre

Les plans d'action pour la mise en œuvre des principes nationaux ayant été élaborés, cette phase a déjà démarré dans la plupart des pays participants.

→ Voir page 9



Amélioration de l'aménagement du territoire et de la conservation

Des actions d'amélioration de l'aménagement du territoire ont déjà été entreprises dans plusieurs pays APOI, tandis que la plupart ont intégré des mesures de conservation conformes aux critères de la Table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO) et à ceux des Hautes valeurs de conservation (HVC) dans leurs principes nationaux. Au lieu d'être exceptionnelles, les pratiques de bonne gestion sont en train de devenir la norme, ce qui ne se serait pas produit sans l'APOI.



Égalité hommes-femmes et inclusion des populations marginalisées

L'APOI reconnaît que la filière huile de palme ne peut se développer de manière durable sans que ne soient associées à ce développement les populations marginalisées : les femmes, les peuples autochtones, les communautés locales et les petits exploitants. Dans le cadre de l'Initiative, les plateformes nationales veillent à ce que les populations marginalisées soient incluses dans les ateliers et les processus de prise de décision, ce qui leur permet d'exprimer leur point de vue.

La prise en compte de l'égalité hommes-femmes est particulièrement importante pour ce qui est de la gestion des ressources naturelles, dont l'huile de palme. La nécessité de promouvoir l'égalité des sexes et d'intégrer le développement des petits exploitants dans les stratégies nationales de développement de l'huile de palme figure dans la Déclaration de Marrakech et dans les plans d'action de la plupart des pays.

→ Voir page 10



Renforcement des capacités et formation

Au cœur des plans d'action de nombreux pays, ils sont essentiels pour le développement d'une huile de palme durable.

→ Voir page 11



Formation d'un consensus à l'échelle régionale

La Déclaration de Marrakech

À l'occasion de la 22ème Conférence des parties (COP22) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Marrakech au Maroc, sept pays² ont adopté une vision commune pour la transformation de la production d'huile de palme en Afrique occidentale et centrale. Cette vision se décline en une série de principes communs à la région (la « Déclaration de Marrakech de la Tropical Forest Alliance pour un développement durable de la filière huile de palme en Afrique » ou plus simplement, la Déclaration de Marrakech), signée le 16 novembre 2016.

« Ces pays, qui représentent 75 % des forêts africaines, sont à un tournant du développement de l'huile de palme, déclare **Justin Adams** de la TFA, les États se sont engagés, au titre de la Déclaration de Marrakech, à mettre en œuvre ses principes, concernant la durabilité, une bonne gouvernance, les partenariats, la transparence et la reconnaissance des droits communautaires et humains, ainsi qu'à promouvoir des avantages sociaux pour les agriculteurs et à protéger les forêts tropicales luxuriantes de la région. »

La négociation de ces fondements a représenté un grand pas ; il n'existait alors aucune norme régionale pour une production durable d'huile de palme. La Déclaration de Marrakech offre désormais aux pays APOI une feuille de route. « Elle envoie un message clair à tous les acteurs : c'est ainsi que nous allons procéder », déclarent **Mallorie Bruns** et **John Ehrmann** du **Meridian Institute**, l'une des organisations partenaires de l'APOI. « Son élaboration, y compris la recherche d'une formulation satisfaisante pour

tous, a représenté un travail considérable. Toutefois, ce travail a permis de franchir une étape majeure dans l'officialisation de l'APOI. Elle fournit un ensemble de principes dont toutes les parties pourront se réclamer pour pouvoir se rendre des comptes mutuellement. »

« La Déclaration de Marrakech permettra aux pays d'Afrique occidentale et centrale de collaborer avec des entreprises comme Unilever pour générer des emplois et des conditions de vie pérennes, favoriser la sécurité alimentaire dans la région et prévenir la dégradation de l'environnement et les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation », réitère **Nick Hurd**, ministre d'État au Royaume-Uni pour la lutte contre les changements climatiques et l'industrie.

Si les pays définissent eux-mêmes la démarche qu'ils souhaitent adopter pour assurer une production durable de l'huile de palme (voir page 7), la Déclaration de Marrakech représente un engagement commun en faveur de l'atténuation de ses répercussions négatives sur le plan social et environnemental.

« Élément intéressant de l'APOI, ces lignes directrices s'articulent autour d'un aménagement du territoire adéquat, et prennent en compte les priorités de la conservation au moment de la planification du développement. Nous considérons que c'est une ambition très salubre », affirme **Christopher Stewart**, directeur responsabilité d'entreprise et développement durable, Olam.

² Les signataires sont la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Libéria, la République centrafricaine, la République du Congo et la Sierra Leone.



L'APOI rassemble des protagonistes issus d'organismes publics, du secteur privé et de collectifs autochtones et de la société civile dans un élan de collaboration inédite visant à relever le défi de la mise en place de chaînes d'approvisionnement en produits de base sans impact sur la forêt, tout en assurant un développement économique régional équilibré. »

M. Henri Djombo, *Ministre d'Etat, ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de la République du Congo*

Un ensemble de principes communs à l'échelle de la région

En signant la Déclaration de Marrakech, les États affirment :

- partager la vision d'une filière huile de palme prospère au niveau de la région qui crée des emplois et de la richesse au profit des communautés locales, mais qui intègre aussi les dimensions environnementale et sociale et protège les forêts tropicales luxuriantes de l'Afrique ;
- constater l'importance de la filière huile de palme pour le développement économique et la réduction de la pauvreté en milieu rural ;
- reconnaître la contribution déterminante que peuvent apporter les forêts et la conservation de ces milieux naturels dans la lutte contre les changements climatiques ;
- se rendre compte du fait que le développement des produits de base agricoles est une cause de déforestation ;
- comprendre l'importance des partenariats public-privé pour un développement économique durable ;
- avoir conscience du fait qu'il faut promouvoir, stimuler et accélérer le développement économique et social des pays africains si l'on veut améliorer le niveau de vie des citoyens de ces pays, assurer leur sécurité alimentaire et garantir une nutrition de qualité ;
- prendre en considération les conventions et traités internationaux et régionaux pertinents que les signataires ont ratifié et réitérer la nécessité d'honorer la promesse d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Formation d'un consensus à l'échelle nationale

Dans un premier temps, l'APOI a pris contact, dans chaque pays partenaire, avec les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile (voir la figure 1). Cette étape a été facilitée par le fait qu'il a été possible d'attirer l'attention des autorités et des entreprises privées, en nombre important, qui avaient déjà pris des engagements d'achat public et d'approvisionnement responsables concordant avec les objectifs de l'APOI.

L'ampleur de la coopération entre les pouvoirs publics et l'APOI a été l'un des premiers succès de l'Initiative. « Dès le début, nous avons privilégié le dialogue avec les hauts fonctionnaires africains », explique **Ludovic Miaro III, coordinateur du Programme régional sur l'huile de palme du WWF en Afrique centrale**. « Le fait d'avoir réussi à rassembler les gouvernants de dix grands pays africains

producteurs d'huile de palme pour entamer un dialogue sur la manière d'assurer un développement durable de cette filière sur le continent a représenté un pas important. Dès que l'adhésion des autorités a été obtenue, la création officielle de plateformes nationales sur l'huile de palme dans chacun des dix pays a permis de prendre contact avec d'autres acteurs clés », assure le coordinateur de WWF.

« L'APOI s'entend très bien à nouer le dialogue au plus haut niveau », convient **Joseph Lumumba, coordinateur régional Afrique de la TFA**. « Dans les pays africains, l'implication et l'action des pouvoirs publics sont très importantes ; le secteur privé s'inspire souvent du gouvernement pour agir. Le fait que les autorités occupent « le devant de la scène » a fait découvrir l'APOI aux échelons les plus élevés, ce qui a donné l'impulsion pour la suite. »



« Le fait que les autorités, les ONG, la société civile et le secteur privé puissent se retrouver dans une même salle a donné de l'importance au mouvement aux yeux de tous. »

Mallorie Bruns, médiatrice principale et directrice de programme, Meridian Institute

1

Phase 1 : engagement

- Former l'équipe de dialogue.
- Dialoguer avec les autorités, la société civile locale et les représentants du secteur privé.

2

Phase 2 : développement

- Former l'équipe pays composée d'un facilitateur, d'un point focal des autorités gouvernementales, et d'un représentant du secteur privé.
- Organiser des ateliers nationaux pour élaborer les principes et le plan d'action nationaux.

3

Phase 3 : mise en œuvre

- Former la plateforme nationale comprenant l'équipe pays et d'autres acteurs.
- Organiser les dialogues pour la mise en œuvre, pour recenser les acteurs clés, les synergies entre les plans d'action nationaux et des initiatives existantes et les possibilités d'un soutien ciblé aux pays pour la mise en œuvre de leurs plans.
- Mettre en œuvre le plan d'action national de manière concertée.

Figure 1 : les trois étapes de la dynamique de l'APOI

Le secteur privé montre la voie à suivre

C'est Unilever qui a pris la première disposition pour lancer l'initiative en contactant au nom des entreprises du Consumer Goods Forum (CGF) les gouvernements du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, du Ghana, du Libéria et du Nigéria afin de solliciter leur participation. Tous les autres pays producteurs d'huile de palme sont également invités à se joindre au mouvement. Lors d'une réunion de haut niveau organisée en 2014 par Unilever et ISU, l'entité internationale pour la durabilité de l'organisation caritative du Prince de Galles, des gouvernements du continent et des chefs d'entreprises africaines des secteurs des biens de grande consommation et des filières amont, ainsi que plusieurs États donateurs,

ont étudié l'opportunité d'élaborer une série de principes directeurs visant à définir des modalités de production durables pour l'huile de palme en Afrique occidentale et centrale dans les décennies à venir.

L'APOI a tissé des liens avec des sociétés mondiales grâce au CGF, dont les membres s'étaient engagés à réduire la déforestation de moitié d'ici 2020, mais qui devaient traduire leurs paroles en actes. L'initiative s'est ensuite imposée comme un moyen pour les entreprises d'accomplir ces engagements, ralliant ensuite à elle les acteurs mondiaux des chaînes mondiales d'approvisionnement en huile de palme.

Les principes nationaux

La Déclaration de Marrakech a posé les fondements de la définition d'un développement durable de l'huile de palme en Afrique occidentale et centrale. L'étape suivante a été pour chaque pays de cerner ses besoins et ses priorités et de créer un ensemble de principes nationaux adaptés à sa situation pour orienter ce développement.

Grâce aux efforts considérables qui ont été consentis par les équipes pays, neuf des dix pays participants disposent

de principes nationaux.³ Il y a en généralement une dizaine de principes par pays, et ceux-ci sont présentés dans des documents qui définissent également des jalons et un calendrier.

³ L'État d'Edo au Nigéria dispose de principes au niveau de l'État plutôt que de principes nationaux ; ceux du Gabon doivent être finalisés en 2019.

Les principes du Ghana reflètent les priorités du pays

La mise au point des principes nationaux, loin de résulter d'une démarche unique a pris en compte la diversité des situations des pays partenaires. Au Ghana par exemple, 80 % de l'huile de palme sont fournis par de petits producteurs. Pour répondre à cette particularité, le principe 4.7 fait état de la nécessité d'assurer la protection des moyens d'existence des petits exploitants et planteurs ».

Des dispositions sont aussi en train d'être prises pour créer un organisme réglementaire pour la filière qui relèverait de la loi relative à l'autorité ghanéenne de développement des cultures arboricoles (Ghana Tree Crop Development Authority Bill). Cette initiative découle du premier principe national défini dans le cadre de l'APOI : « La production durable d'huile de palme sera régie par un cadre juridique et de politiques bien définis, avec une chaîne de valeur judicieusement organisée où tous les acteurs relèveront d'un régime de gouvernance décentralisé qui sera contrôlé par un seul organisme réglementaire. » Cette loi ayant été approuvée par le gouvernement du Ghana et le ministre des Finances en novembre 2018, l'autorité de réglementation devrait voir le jour en 2019.

République du Congo : des principes nationaux à un arrêté ministériel

En République du Congo, le gouvernement a pris un arrêté ministériel stipulant que toutes les nouvelles plantations de plus de 5 ha devront se situer en région de savane plutôt qu'en forêt. Cette disposition diminuera la pression subie par les écosystèmes forestiers, qui font partie de la forêt menacée du bassin du Congo. Elle fait suite à l'un des principes nationaux définis par le pays dans le cadre de l'APOI, qui se trouve ainsi renforcé et pérennisé du fait de la reconnaissance des pouvoirs publics.

Il est plus difficile de produire de l'huile de palme dans les régions de savane ; les précipitations y étant moins importantes, cela demande plus de travail et d'investissement. Cependant, des actions sur le terrain peuvent contribuer à mettre en évidence les avantages de la démarche de l'APOI. « Si une plantation de savane se porte bien, les gens seront convaincus de l'opportunité de cette démarche », observe Louis Defo, coordinateur de Proforest pour le bassin du Congo.



Les plans d'action pour la mise en œuvre

Une fois définis les principes nationaux de chaque pays, l'étape suivante a consisté à organiser un atelier national consacré à l'élaboration d'un plan d'action pour leur mise en œuvre (voir la figure 1, page 7). Ces principes et plans d'action nationaux sont en train d'être appliqués sur le terrain. En République centrafricaine par exemple, un état des lieux de la filière huile de palme a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du plan d'action. Ce bilan servira de référence pour les interventions à venir dans la filière, sur laquelle il était difficile de trouver des informations par le passé.

D'autres activités de mise en œuvre, précisées dans les plans d'action, ont été entreprises pour veiller à ce que le développement de l'huile de palme se fasse dans le respect des objectifs de conservation et d'utilisation des sols.

- Une action d'aménagement du territoire enclenchée dans l'État d'Edo au Nigéria permettra de garantir que

les nouvelles plantations ne seront créées que sur des terres affectées à l'agriculture.

- Au Gabon, l'APOI a apporté son concours aux pouvoirs publics dans le cadre d'une série de réunions organisées pour définir la notion de « forêt ». Cette démarche contribuera à l'efficacité de l'aménagement du territoire dont l'objectif est de permettre le développement économique et la réalisation des objectifs de conservation.
- L'application des principes nationaux de la République du Congo se traduit par le fait que le choix des sites d'implantation des grandes palmeraies s'orientera vers les régions de savane, ce qui diminuera la pression subie par les forêts du bassin du Congo (voir la page précédente).



L'une des difficultés à laquelle on se heurte dans la région est l'absence d'aménagement réel du territoire [...] Ainsi, lorsque des entreprises cherchent des terrains, elles se trouvent face à de la forêt primaire ou à des forêts denses très riches en carbone d'un côté, et de l'autre, à des villages avec toutes leurs exploitations, et puis en dehors de cela, des terres marginales dégradées qui ne conviennent pas à la culture du palmier à huile. »⁴

David Hoyle, directeur de l'utilisation des terres et de la conservation, Proforest

⁴ D'après le Guardian www.theguardian.com/sustainable-business/2015/jul/27/palm-oil-boom-cameroon-land-ownership-protest



Les plateformes nationales

Une fois les principes et les plans d'action nationaux convenus, des plateformes nationales ont été mises en place et validées par les autorités. Ces plateformes sont l'élément moteur de l'APOI ; elles ont pour mission de superviser la mise en œuvre des plans d'action et des principes nationaux et de rassembler les acteurs principaux pour le dialogue et l'action.

« Les plateformes nationales jouent un rôle précieux, déclare **Abraham Baffoe**, depuis le début, nous avons décidé de nous appuyer sur elles pour mener nos activités et de nous assurer qu'elles comportaient bien des représentants du secteur privé, des pouvoirs publics et de la société civile. C'est essentiel pour assurer la continuité de la participation ; si le ministère de l'Agriculture est partie prenante, il y a plus de chances que les autres acteurs soient réceptifs ! »

Sept pays⁵ ont mis des plateformes sur pied en suivant un modèle multipartite, les membres ayant été désignés par le groupe qu'ils représentent. L'APOI a cherché à exploiter les dynamiques nationales déjà en place pour éviter de

répéter des activités inutilement ou d'embrouiller les responsabilités. Par conséquent, dans les pays disposant de plateformes ayant des missions analogues, l'APOI s'y est intégrée pour mener son action. Les plateformes nationales assurent également une fonction d'animation et de communication des informations et des actualités provenant du terrain. Proforest les soutient en leur procurant des animateurs, qui sont choisis parmi ses partenaires (des ONG en général).

La collaboration entre les diverses catégories d'acteurs à travers les plateformes nationales assure qu'elles aient toutes voix au chapitre, ce qui permet la formation de consensus. Cette collaboration est au centre de la démarche de l'APOI. Aussi, le renforcement de ces partenariats, ainsi que la création de nouvelles relations seront essentiels pour ses activités futures.

⁵ Le Cameroun, le Gabon et l'État d'Edo devraient franchir cette étape en 2019.



Les équipes pays ont été très efficaces. Sans elles, nous n'aurions pas pu accomplir toutes les actions que nous avons mené à bien. »

Abraham Baffoe, directeur régional Afrique, Proforest



Analyse de l'égalité hommes-femmes au Ghana

La prise en compte de l'égalité hommes-femmes est essentielle dans le domaine de la gestion des ressources naturelles. Dans les régions productrices d'huile de palme au Ghana, les femmes et les hommes ne jouissent pas des mêmes droits fonciers ni du même accès à la terre, surtout là où le droit coutumier sur la terre favorise les hommes. Compte tenu de l'objectif de la pleine représentation de toutes les populations marginalisées, la plateforme nationale du Ghana a réalisé une analyse sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'inclusion sociale (GESI, pour Gender Equality and Social Inclusion) pour juger de la bonne (ou mauvaise) prise en compte des différences de genre dans le cadre des activités de l'APOI menées au Ghana.

Une stratégie a été élaborée en fonction de cette analyse pour veiller à ce qu'à l'avenir, l'équipe pays soit sensible à la problématique du genre dans toutes les activités menées, l'objectif étant d'aboutir à terme à une véritable transformation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. La plateforme nationale du Ghana continuera de collaborer avec des spécialistes et des organisations de manière à placer cette question au cœur de ses activités. De plus, elle communiquera les enseignements tirés de ce travail aux autres pays de l'APOI afin qu'ils puissent les exploiter et prendre les mesures nécessaires pour intégrer la prise en compte de l'égalité entre les hommes et les femmes dans leurs activités tout en adaptant ces mesures à leurs contextes respectifs.

Le rapport complet peut être consulté sur : www.proforest.net/APOIgenderstudy_ghana

Renforcement des capacités et formation

Proforest est le numéro un mondial de la formation dans le domaine de la production agricole et forestière durable. L'APOI offre un cadre propice à la formation et au renforcement des capacités des pays participants. Par exemple, aux premiers stades de la collaboration avec les acteurs, Proforest a remarqué que certains d'entre eux ne savaient pas utiliser les nombreux outils de déforestation évitée à leur disposition (p. ex., outils d'identification des HVC) et a proposé une formation initiale dans ce domaine.

Ensuite, elle a adapté les formations dispensées en fonction des demandes et des besoins. Une série d'ateliers

de formation sur le thème « sans déforestation » a été organisée en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Ghana, au Libéria et en Sierra Leone, ainsi qu'un atelier conjoint pour des participants venus de la République du Congo et de la République démocratique du Congo. Ces ateliers ont permis aux participants d'approfondir leur connaissance des notions, des outils et des débats entourant le principe de la zéro déforestation, et de stimuler les échanges sur la manière dont les questions abordées se déclinent dans le contexte africain.

Formation des formateurs au Ghana

Le Ghana a fait d'immenses progrès en ce qui concerne le renforcement de ses capacités. Son plan d'action national traduit son ambition d'augmenter la productivité des petits exploitants en les incitant à adopter de bonnes pratiques de gestion. Trois formations destinées aux formateurs, suivies par des agents de terrain du ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture, leur ont permis d'acquérir des connaissances et des techniques nouvelles dont ils ont ensuite pu faire bénéficier les petits exploitants avec lesquels ils travaillent.

96 personnes au total ont pris part à ces formations, dispensées en 2018 au profit d'agents des régions d'Ashanti et du Centre, des régions occidentale et orientale et de celles de la Volta et de Brong Ahafo. Grâce à des présentations, à des discussions de groupe et à des activités de terrain, les participants ont pris connaissance d'une variété de sujets regroupés sous la thématique des « bonnes pratiques de gestion pour l'huile de palme ».

« Je ne connaissais pas bien les bonnes pratiques de gestion du palmier à huile, concède **Edith Gorman**, agent de vulgarisation agricole dans la région occidentale du Ghana, qui travaille avec 800 petits exploitants, je sais maintenant que l'application d'engrais, l'élimination des

plants malformés dans la pépinière, ... [ces opérations] aideront les exploitants à modifier leurs vieilles habitudes en adoptant les bonnes pratiques. Cela va leur permettre d'accroître considérablement leur rendement, et du coup de gagner plus. »

Pour en savoir plus, regarder la vidéo Formation des formateurs ou d'autres vidéos et animations APOI sur notre chaîne YouTube : www.youtube.com/c/ProforestGlobal



Renforcement des capacités en matière de HVC, HSC et CLIP au Gabon

Au Gabon, 30 acteurs de l'administration, de la société civile et du secteur privé ont entrepris d'améliorer leurs compétences concernant plusieurs éléments de la production durable d'huile de palme en participant à une formation organisée par WWF et Proforest en collaboration avec Olam Palm Gabon.

« Grâce à la formation, les acteurs nationaux ont pu mieux comprendre les notions de HVC et HSC (High Carbon Stocks, c'est-à-dire les forêts riches en carbone répondant au standard HSC), et le consentement libre, informé et préalable (CLIP), observe Eugène Ndong Ndoutoume, facilitateur pays au Gabon, ils sont à présent mieux capables de repérer, de gérer et de surveiller les zones HVC/HSC et d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre une démarche de CLIP. »

La formation comprenait une visite d'une concession d'huile de palme à Olam Awala, contenant des zones HVC, certifiée selon le standard RSPO. Les participants ont simulé les étapes nécessaires pour obtenir le CLIP d'une communauté. Ces étapes comprennent entre autres l'établissement de relation entre les communautés locales et les producteurs/sociétés d'huile de palme. Une vidéo illustrant le premier contact dans le cadre de l'établissement de cette relation a été produite.

Une démarche infranationale

L'huile de palme est le secteur d'intervention privilégié de l'APOI, mais dans de nombreuses régions, la déforestation est aussi provoquée par d'autres produits de base comme le cacao ou l'hévéa. Pour lutter contre le déboisement, il faut donc se préoccuper de tous les changements qui surviennent. L'approche infranationale de l'APOI permet de prendre en compte l'ensemble des produits de base et des secteurs concernant une région et de se poser les questions suivantes : quels sont les problèmes ? Quelles sont les solutions ? Quelles peuvent être les contributions des uns et des autres ?

« C'est la bonne échelle pour lutter contre la déforestation, explique **Abraham Baffoe**, par exemple, au Ghana, le sud-ouest concentre la production d'huile de palme, ainsi que la majeure partie des forêts restantes, où on cultive l'hévéa et le cacao. Les besoins sont parfois contradictoires et

les menaces peuvent se superposer ; on aurait tort de ne s'intéresser uniquement à l'huile de palme. »

Les initiatives infranationales amènent les acteurs d'une région donnée à réfléchir à des objectifs communs et à coordonner leurs activités (p. ex. mécanismes d'application, dispositifs de suivi et d'évaluation). Grâce à cette approche, ainsi qu'aux partenariats qui en découlent, on peut faire en sorte que les activités menées pour favoriser une production agricole et un approvisionnement en produits de base durables prennent en compte la situation dans son ensemble. Cette démarche peut donner l'impulsion nécessaire à des transformations à plus grande échelle, se traduisant par une amélioration à long terme de la gouvernance de toutes les matières premières dans le paysage ou la région considérés.



Il était important de rassembler tous les acteurs. Avant, ils menaient leurs activités sans se préoccuper de ce qu'il se passait ailleurs en suivant leurs propres ambitions ; maintenant, les opérateurs de toute la filière (petits exploitants, agro-entreprises, associations de producteurs, fonctionnaires, associations de la société civile) ont commencé à collaborer ensemble. »

Louis Defo, coordinateur de Proforest pour le bassin du Congo.

L'approche infranationale porte déjà ses fruits. Par exemple, les équipes pays ont participé à deux dialogues visant à communiquer les résultats d'une initiative à l'échelle du paysage. L'un d'entre eux, le quatrième atelier régional de la TFA a ainsi été organisé en collaboration étroite avec l'Initiative cacao et forêts (laquelle réunit

35 entreprises du cacao et fabricants de chocolat ayant à cœur de mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts dans la filière mondiale du cacao). Les participants ont pu être informés des enseignements de l'APOI et ils pourront maintenant les appliquer à leurs propres activités.



Les pays d'Afrique occidentale et centrale sont en train de se rendre compte qu'il faut considérer les paysages dans leur globalité, et envisager toutes les activités de développement agricole qui s'y déroulent. »

Mallorie Bruns, médiatrice principale et directrice de programme, Meridian Institute

Un approche infranationale contribue à favoriser la responsabilité dans la production des matières premières agricoles, voici comment

- Elle apporte une solution au problème de la mise en œuvre d'engagements échappant au contrôle des producteurs individuels (par ex. protection des espaces naturels ou reconnaissance des droits des communautés).
- Elle permet de diminuer le coût de la certification et d'augmenter son efficacité, tout en associant les petits producteurs à cette démarche.
- Elle offre un cadre propice à la création de partenariats public-privé, qui peuvent inciter au changement et l'accompagner pour aboutir à une transformation à grande échelle et améliorer durablement la gouvernance.

- Elle permet d'harmoniser les activités de l'APOI avec celles d'initiatives et de partenaires déjà présents sur le terrain dans chaque pays.



Faits marquants dans les pays APOI en 2018



Cameroon

Une rencontre pour faire connaître l'APOI a rassemblé plus de 20 journalistes qui se sont informés sur les activités de l'APOI et les grands défis à relever par la filière nationale de l'huile de palme. Cette rencontre, retransmise à la télévision et à la radio, a été mentionnée dans une vingtaine de journaux et d'articles en ligne.



République centrafricaine

La plateforme nationale a mené plusieurs activités en 2018, dont la distribution de prospectus, traduits pour certains en sango, la langue locale, sur l'adoption et la mise en œuvre de bonnes pratiques dans les plantations d'huile de palme. Les acteurs ont aussi réalisé une étude sur la situation au regard du développement de l'huile de palme et de celui des petits exploitants. Ce rapport a été présenté au ministère de l'Agriculture et du Développement rural, avec une analyse cartographique des petites exploitations des préfectures de Lobaye et d'Ombella M'Poko. Ses conclusions permettront d'éclairer un projet d'amélioration de la productivité des petits exploitants.



Côte d'Ivoire

La plateforme nationale a organisé des formations et des actions de renforcement des capacités destinées aux acteurs nationaux et ayant pour thème les outils et modalités de lutte contre la déforestation, et notamment les forêts HVC, les approches H et le CLIP. 34 participants au total, appartenant aux filières huile de palme et cacao ont été formés : il s'agissait de représentants d'administrations régionales ou de district, d'ONG et du secteur privé. La Côte d'Ivoire a aussi organisé la réunion annuelle de la plateforme APOI, qui s'est tenue au mois de décembre et qui a rassemblé 55 personnes, dont des producteurs, raffineurs, petits exploitants, négociants en intrants, organisations communautaires, agents de l'administration, médias. Les sujets de discussion abordés ont été la manière de renforcer le processus enclenché par l'APOI et d'accélérer les progrès vers une réduction de la déforestation due aux chaînes d'approvisionnement en produits de base.



République démocratique du Congo (RDC)

Le pays a tardé à mettre officiellement en place sa plateforme nationale, dont la création nécessitait un arrêté ministériel. Toutefois, grâce à la mobilisation de la plateforme nationale et du facilitateur de l'APOI, l'arrêté a enfin été signé par le ministère de l'Agriculture, le 6 octobre 2018.



Gabon

En tissant des liens avec le Sénat (chambre haute du Parlement) et le Conseil économique, social et environnemental (CESE) et des organisations de la société civile (OSC), l'APOI a participé à la publication d'une déclaration de principe sur la définition de la forêt. Cela a renforcé l'implication des différents secteurs qui s'attachent à mettre en correspondance les objectifs économiques, environnementaux et de conservation avec la définition de la forêt gabonaise. La plateforme nationale a aussi fait appel à un consultant international pour réviser les documents existants et apporter les éléments techniques nécessaires aux travaux de définition de la forêt au Gabon.



Ghana

L'analyse GESI réalisée par un consultant en 2018 viendra renforcer l'action menée par la plateforme nationale pour promouvoir l'inclusion et garantir la représentation et la participation de toutes les populations marginalisées dans le processus de l'APOI, ainsi que la prise en compte de leurs préoccupations et suggestions dans les plans d'action et les interventions.



Libéria

La seconde réunion du groupe de travail technique sur le palmier à huile a permis de prendre connaissance des dernières informations relatives à la stratégie de communication, à l'analyse des causes profondes et à l'évaluation des besoins en formation des exploitants. Les participants ont aussi pu s'informer sur le travail de terrain mené par les OSC dans les régions et sur la mission entreprise au Libéria par la RSPO et l'équipe régionale APOI. Les participants ont également échangé sur leurs activités et priorités pour 2019.



État d'Edo, Nigéria

Les principes et le plan d'action pour un développement de l'huile de palme et une gestion de la forêt dans l'État d'Edo qui soient responsables ont été examinés et validés. Les participants ont aussi recensé les acteurs qu'il serait intéressant de mobiliser dans une plateforme APOI qui interviendrait à l'échelle de l'État, et qui comprendrait notamment les secteurs marginalisés de la population, comme les petits exploitants et les femmes. Conformément à ce plan d'action, une démarche d'aménagement du territoire a été entreprise dans l'État d'Edo afin d'assurer que les nouvelles terres affectées au développement de l'huile de palme seront uniquement des terres non boisées à vocation agricole. Grâce au soutien de l'APOI, le gouvernement de l'État fédéré a réalisé une analyse de la couverture forestière présente sur son territoire. Fort des résultats de cette étude, il est en train d'élaborer des principes visant à encadrer le développement de l'huile de palme (produire-protéger-réhabiliter), selon lesquels les entreprises de l'huile de palme de l'État seront tenues d'entreprendre le reboisement des réserves forestières dégradées ou d'y contribuer.



République du Congo

Parmi les principales réalisations de 2018 figure le débat national qui a débouché sur la signature d'un arrêté ministériel par le ministre de l'Agriculture et celui des Affaires territoriales. Son objectif est d'orienter le choix des sites de grandes plantations de palmiers vers les régions de savane, ce qui réduira la menace qui pèse sur les forêts du bassin du Congo. La plateforme nationale a aussi tenu deux ateliers de sensibilisation dans les départements de la Sangha et de la Cuvette, auxquels ont participé environ 60 personnes.



Sierra Leone

En 2018, les membres de la plateforme nationale ont concentré leurs efforts sur la présentation de la démarche de l'APOI au gouvernement fraîchement élu pour obtenir son engagement et sa représentation au sein de la plateforme. Ils ont organisé des réunions de sensibilisation à l'APOI à l'échelle nationale. L'approbation du programme complet de développement agricole en Afrique par le nouveau gouvernement est encourageante, car ce programme favorise la prise en compte de l'égalité entre les sexes dans le secteur agricole, l'industrie forestière et dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Les prochaines étapes de l'APOI

Les premières années de l'APOI ont été marquées par des réalisations importantes. Cependant, la plupart des activités nécessitent un travail et une action supplémentaires. C'est ainsi qu'il sera possible de consolider les progrès accomplis et d'assurer la réalisation de la vision de l'APOI : une filière huile de palme prospère qui

protège réellement les forêts tropicales restantes de l'Afrique occidentale et centrale. Les pays APOI ayant tous élaborés leurs plans nationaux, les activités futures se traduiront par l'institutionnalisation et la mise en œuvre des plateformes, des principes et des plans d'action nationaux en collaboration avec les partenaires des pays.



Si neuf pays et une région infranationale disposent de principes pour une huile de palme durable, ces principes sont suspendus à la suite : il faut maintenant agir pour les mettre en œuvre et transformer ainsi les ambitions régionales et nationales en actions sur le plan local. »

Joseph Lumumba, coordinateur régional de la TFA pour l'Afrique.

La mise en œuvre des plans d'action à l'échelle nationale

L'APOI continuera de favoriser un rapprochement entre les pouvoirs publics et les plateformes nationales basé sur la confiance et d'apporter son concours à la mise en œuvre des plans d'action dans chaque pays. Pour ce faire, elle œuvrera à la mise en place de conditions favorables, qui seront différentes selon les besoins du pays considéré ; par exemple, elle encouragera la reconnaissance par la loi des grands critères établis par les principes nationaux, elle incitera également à l'application d'une approche infranationale lors

de la mise en œuvre des plans d'action nationaux.

En outre, avec le concours des plateformes nationales, l'APOI s'emploiera à mettre en œuvre des stratégies de communication audacieuses, des activités de renforcement des capacités et de formation à l'échelle nationale et des dispositifs de suivi, d'évaluation et d'apprentissage visant à évaluer les résultats obtenus dans chaque pays.



L'une des réussites de l'APOI est son approche multipartite de l'élaboration des principes et des plans d'action nationaux. La participation des instances gouvernementales, du secteur privé et des organisations de la société civile est déterminante pour continuer à assurer la cohérence de la promotion de l'huile de palme durable en Afrique entre ces secteurs. »

Nadia Goodman, chef de projet principale, Proforest



Promouvoir une huile de palme durable à l'échelle globale et régionale

Le développement de la plateforme régionale a eu un retentissement considérable grâce à la mise en commun des informations et des enseignements et l'établissement de relations entre pairs, et parce qu'elle a constitué un espace d'échange dynamique pour l'élaboration de la déclaration et des principes régionaux.

L'APOI continuera de ménager des espaces régionaux où les pouvoirs publics, les donateurs et le secteur privé pourront se rencontrer régulièrement, ce qui stimulera l'apprentissage et les échanges entre les pays à mesure qu'ils acquerront plus d'expérience du pilotage de leurs plateformes respectives, et où ils pourront partager les bonnes pratiques et les problèmes rencontrés dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'action, et étudier de nouvelles manières de résoudre les difficultés auxquelles

ils se heurtent. Grâce à ces espaces, les donateurs et le secteur privé pourront cerner les leviers à actionner pour accompagner la mise en œuvre, apprendre au contact des autres acteurs et rencontrer des investisseurs potentiels.

Les partenaires TFA dans les pays de l'APOI se sont engagés à promouvoir une transformation profonde en faveur d'un approvisionnement responsable dans la filière huile de palme. La mise en œuvre des plans d'action sera l'occasion pour les pays de confronter leurs expériences. Les partenaires ayant des niveaux d'expérience variés de l'investissement et des pratiques responsables dans la filière huile de palme, les échanges qu'ils auront entre pairs pourront être utiles à certains pour dialoguer avec les investisseurs ou piloter la mise en œuvre de méthodes de production responsables.

Les interactions avec les entreprises mondiales de l'huile de palme et les institutions financières internationales pour promouvoir l'APOI

L'APOI participera à des congrès régionaux et internationaux pour partager son expérience et diffuser ses enseignements, mais aussi pour mieux connaître les activités d'autres initiatives en Afrique et ailleurs. Elle pourra ainsi mettre en commun ses résultats et ses acquis avec des entreprises mondiales et des institutions financières internationales et

les encourager à s'approvisionner auprès d'opérateurs des pays APOI ayant des pratiques durables ou à investir dans de tels opérateurs. Les équipes nationales peuvent aussi diffuser leurs résultats auprès d'initiatives TFA dans d'autres régions.



Le plus important dans l'immédiat, c'est de montrer qu'il y a eu une réduction de la déforestation due aux produits de base. Pour ce faire, nous devons obtenir des résultats sur le terrain. »

Abraham Baffoe, directeur régional Afrique, Proforest



Coordonnées de contact

Pour plus de renseignements, merci de contacter Nadia Goodman par mail à apoi@proforest.net

Remerciements

Nous remercions les personnes suivantes pour leur précieuse contribution à ce rapport de synthèse : Justin Adams, Jasmine Arnould, Abraham Baffoe, Mallorie Bruns, Louis Defo, John Ehrmann, Nadia Goodman, Joseph Lumumba, Eugène Ndong Ndoutoume, James Parker et Afua Prempeh.

Rédaction, conception et mise en page : **Green Ink** (www.greenink.co.uk) et **Proforest** (www.proforest.net)

Photos : © Proforest



L'Initiative pour l'huile de palme en Afrique est coordonnée par Proforest pour la Tropical Forest Alliance. Elle bénéficie du concours du gouvernement britannique par le biais du programme Partnerships for Forests (P4F), ainsi que de celui du Fonds pour l'environnement mondial par l'intermédiaire du Good Growth Partnership, via le Fonds mondial pour la nature.

